

Les autorisations sont valides pour trois mois et s'appliquent à autant d'expéditions que l'importateur demande la permission d'en faire pour une période donnée de trois mois. L'original de cette autorisation est donné au courtier mexicain en douanes qui doit la présenter quand les produits franchissent la frontière.

L'AUTORISATION SANITAIRE D'IMPORTATION DU SECRÉTARIAT À L'AGRICULTURE

Les produits nécessitant des autorisations sanitaires préalables du *Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural (SAGAR)*, Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural, comprennent toute une variété de produits végétaux ou animaux non transformés. Les procédures de mise en œuvre sont légèrement différentes dans le cas des produits agricoles et des produits animaux.

LES PRODUITS AGRICOLES

Pour les produits agricoles, un formulaire de demande appelé *Solicitud de Autorización Sanitaria*, Demande d'autorisation sanitaire, est présenté par l'importateur au *Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural (SAGAR)*, Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural. Ce formulaire décrit tout simplement les produits à importer. La réponse du SAGAR sera au besoin accompagnée des demandes de tous certificats phytosanitaires ou d'autres documents exigés. Pour certains produits, les demandes ne peuvent être faites qu'à Mexico.

Les autorisations sanitaires agricoles du SAGAR peuvent comprendre des restrictions comme des zones de quarantaine. Certains produits, comme les céréales, ne peuvent entrer au pays que par certains points d'entrée qui seront indiqués dans l'autorisation. L'entrée de certains fruits et légumes est interdite au Mexique, mais ceux-ci ne sont que très peu cultivés au Canada, si ce n'est de certaines variétés de pommes de terre et de riz.

LES PRODUITS ANIMAUX

Le *Secretaría de Agricultura, Ganadería y Desarrollo Rural (SAGAR)*, Secrétariat à l'agriculture, à l'élevage et au développement rural, utilise des formulaires de demande distincts pour les autorisations d'importation d'animaux sur pied et de produits animaux. En plus des descriptions de produit, ces formulaires exigent qu'on indique l'utilisation prévue du produit. L'autorisation reçue du SAGAR précisera des exigences en matière de santé et de certificats sanitaires, ainsi que toutes autres restrictions.

Les autorisations sanitaires d'importation du SAGAR dans le cas des produits agricoles et animaux ne limitent pas les quantités et la demande peut englober n'importe quelle quantité d'expéditions à des dates différentes. Une autorisation ne sera toutefois valide qu'à un point d'entrée donné. La copie originale du permis est expédiée au courtier mexicain en douanes. À chaque fois qu'une expédition arrive au Mexique, le courtier doit présenter l'autorisation et la quantité de produits est déduite du total inscrit sur le permis. Dans le cas d'expéditions empruntant des itinéraires différents, chaque maison de courtage douanier concernée doit recevoir une autorisation distincte.